

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 010-5857/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement par la Régie des Transports, pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence, relative à la conversion au Gaz Naturel pour Véhicules du dépôt d'Aubagne-Gémenos, propriété de la Régie des Transports

MET 19/10894/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le Conseil Métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé, par délibération n°TRA001-1376/16/CM du 15 décembre 2016, l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine.

L'Agenda de la Mobilité décrit un projet de réalisation en une vingtaine d'années d'un système de transport intégré pour la deuxième métropole française. Il se donne pour objectif, d'ici 2025, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine et d'augmenter de 50% celui des transports locaux.

Au titre de l'environnement, il existe un Agenda Environnemental commun au Département des Bouches-du-Rhône et à la Métropole Aix-Marseille-Provence prévoyant la conversion au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) du dépôt de la Régie Des Transports (RDT 13) d'Aubagne-Gémenos.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

Dans le cadre de la politique de transition énergétique menée par la Métropole Aix-Marseille-Provence et de l'ensemble des dispositions en vigueur concernant l'évolution et la transformation des modes de transports collectifs, la RDT 13 a initié depuis 2016 une réflexion sur ce thème.

La RDT 13 a lancé un marché de conception-réalisation pour la transformation du dépôt d'Aubagne-Gémenos aux énergies nouvelles. Il s'agit à la fois d'un projet de transition énergétique et de sécurisation des approvisionnements via les réseaux de distribution du gaz (GRDF, GRT Gaz).

Ce projet est en cours de dimensionnement pour accueillir à terme des lignes urbaines et interurbaines. Il sera également accessible facilement depuis la route départementale Aubagne-Cuges-Gémenos pour les autocars provenant de l'extérieur, exploités par d'autres compagnies, et souhaitant pouvoir utiliser la station de compression GNV en charge rapide.

Ce projet comporte deux volets :

- « Modernisation du dépôt » : installations de maintenance et de stationnement ;
- « Création de station de compression GNV » pour alimenter les véhicules en charge rapide / lente.

Le futur dépôt présente les caractéristiques suivantes :

- 23.000 m² de superficie ;
- 102 places de stationnement autocars / autobus ;
- Ateliers, bureaux, station-service diesel, station compression GNV, alimentation électrique et équipements spécifiques, tunnel de lavage.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

- Décembre 2018 : Attribution du marché de conception réalisation du dépôt d'Aubagne-Gémenos, intégrant la station de compression GNV ;
- Dernier trimestre 2019 : Livraison du futur dépôt complètement opérationnel.

La RDT 13 sollicitera, pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône pour l'obtention d'une subvention au titre du Plan Mobilité.

Une convention tripartite viendra ultérieurement préciser les modalités de versement de la subvention octroyée.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 5 000 000 € HT. La subvention envisagée du Département des Bouches-du-Rhône s'élève à 1 500 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Département des Bouches-du-Rhône	30 %	1.500.000 euros HT
RDT 13 agissant pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence	70 %	3.500.000 euros HT
TOTAL	100 %	5.000.000 euros HT

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération du Département des Bouches-du-Rhône, du 14 décembre 2018, adoptant l'Agenda Départemental commun à la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°TRA001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole, du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information au Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 14 mai 2019.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la conversion au GNV du dépôt d'Aubagne-Gémenos par la RDT 13 pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui agit en qualité d'opérateur interne et pour le compte de son autorité organisatrice

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, autorise la RDT 13 à solliciter, pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône pour l'obtention d'une subvention au titre du Plan Mobilité.

Article 2 :

Madame la Présidente ou son représentant est autorisé à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM